

PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2026

Délégués	48	En exercice	48		
Présents	39	Pouvoir0		Suffrages exprimés	39

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 26 février 2026 à la suite de la convocation adressée le 29 janvier 2026.

PRESENTS

ALIBERT Christian - ALLARD-CHALANCON Josyane - BATAIL Joël - BERRY Frédéric - BLACHIER Yvan - BOUVIER Gilbert - BROSSE Gérard - BROSSE Karine - CHAMBON Ghislaine - CIMAZ Michel - CLAUZIER Alain - COSTE René - COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - DAL PRA Yvette - DEVIDAL Laurent - FRECHET Marcel - GAILHOT Emmanuel - GIACOMINI Alain - GIRAUD Francis - GUIZOUT Fabrice - JALLAT David - LADREYT André - LEBRE Gilles - LOUAHALA Ali-Patrick - LOUIS Michel - MAZET Christine - PEYROUSE-VETTER Roselyne - RAGONNAUD Evelyne - RIOU Gaëtan - RIOUFOL Magaly - SALLIER Alain - SANIEL Gérard - SEIGNOBOS Eric - SUTER Daniele - THOMAS Christophe - TISSIER Pierre - TRAMONI Philippe - VALETTE Denis

ABSENTS non REPRESENTES

CRESTON Philippe - DALLARD Jean-François - DURAND Gilles - GARAYT Frédéric - HAMM Chantal - JOSY Christian - SENO Yves - VIALLE Sabine - VOLLE Didier

Assistaient également à la séance :

Nicolas DESMARIES, Directeur / Séverine CHABAL, Responsable administrative

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Karine BROSSE

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h05 et demande à Madame CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués des communes de Beauchastel, Chalencon, Châteauneuf-de-Vernoux, Dunière-sur-Eyrieux, Gilhac-et-Bruzac, Les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Appolinaire-de-Rias, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Silhac et Vernoux-en-Vivarais

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal du Comité Syndical du 04 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Président présente les différentes évolutions pour le budget 2026 :

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2026 – BUDGET GENERAL

Suite à l'adhésion de 15 nouvelles communes à compter du 01 janvier 2026 et au projet en cours, des évolutions apparaissent dans la plupart des chapitres :

☒ Fonctionnement Dépenses :

- Evolution des charges à caractère général : carburant, traitement des déchets, prestations de services pour la collecte et le traitement des déchets de la déchèterie de Vernoux-en-Vivarais, entretien et réparation du matériel...
- Evolution des salaires : l'adhésion des 15 nouvelles communes a impliqué la création de 10 emplois (1 assistant technique, 1 assistante administrative TNC, 4 chauffeurs, 2 agents en charge du nettoyage PAV/compostage collectif, 1 gardien déchèterie/chauffeur, 1 chauffeur en charge du transfert/transport des déchets). L'effectif total sera de 26 agents permanents.
- Evolution des dépenses au chapitre 065 : SYTRAD : traitement des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif
- Evolution des dépenses au chapitre 066 : intérêts des emprunts pour la mise en place des conteneurs des 15 nouvelles communes / déchèterie, pôle d'économie circulaire / camion
- Evolution des amortissements : nouveaux véhicules + intégration des 15 nouvelles communes

☒ Fonctionnement recettes :

- Evolution des participations des Communautés de Communes/ Communauté d'Agglomération : + 5 %
- Evolution des aides des éco-organismes

☒ Investissement dépenses TTC :

- Déchèterie – Pôle d'économie circulaire : 2 725 000.00 €
- Achat des conteneurs + travaux pour les 15 nouvelles communes : 1 740 000.00 €
- Composteurs collectifs : 75 000.00 €
- Bennes de 30 m3 : 55 000.00 €
- Matériel garage : 30 000.00 €
- Remorque / fourgon/aménagement camion : 123 500.00 €
- Matériel informatique/logiciels : 20 000.00 €

☒ Investissement recettes TTC :

- DETR déchèterie – pôle d'économie circulaire : 517 645.00 €
- Subvention CITEO : 220 000.00 €
- Emprunts : 3 466 700.00 € (pôle d'économie circulaire + conteneurs/travaux 15 nouvelles communes)

Monsieur le Président donne la parole à Madame CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Général 2026 (voir les annexes 5 – 6 - 7 et 8).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2026 du Budget Général tel qu'il a été présenté.

3. BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président donne la parole à Madame CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Annexe 2026 (voir les annexes 9 – 10 - 11 et 12).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe tel qu'il a été présenté.

4. EMPRUNT 2026 BUDGET GENERAL

Pour équilibrer le budget d'investissement 2026, il est prévu un emprunt d'un montant de 3 466 700.00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer un ou des emprunts pour un montant maximum de 3 466 700.00 € auprès du ou des établissements financiers qui pratiqueront les meilleures conditions.

5. LIGNE DE TRESORERIE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

6. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MONTAGNE D'ARDECHE ET LE SICTOMSED

Depuis le 17 juillet 2023, le SICTOMSED effectue la collecte du point d'apport volontaire composé de cinq conteneurs semi-enterrés installé au Gerbier de Jonc. La convention de prestation de services entre la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche et le SICTOMSED s'étant terminée le 31/12/2025, le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec la CDC Montagne d'Ardèche qui formalisera la prestation de collecte pour l'année 2026 (Annexe 13 – proposition de convention).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la CDC Montagne d'Ardèche qui formalisera la prestation de collecte pour l'année 2026 (Annexe 13 – proposition de convention).

7. PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – ANNEE 2026

Monsieur le Président propose que la participation des Communautés de Communes / Communauté d'Agglomération adhérentes au SICTOMSED soit calculée de la manière suivante :

Budget Prévisionnel du 01/01/2026 au 31/12/2026 (3 457 262.83 € besoin du SICTOMSED) ÷ Nombre d'habitants du SICTOMSED (population municipale établi au 1^{er}

janvier de l'année N par l'INSEE) x Nombre d'habitants de l'EPCI établi par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année N.

	Nombre d'habitants (Base : INSEE au 01/01/2026)	Coût à l'habitant	Total
CDC VAL'EYRIEUX	8751	164.71 €	1 441 377.20 €
CDC MONTAGNE D'ARDECHE	537		88 449.27 €
CDC DU PAYS DE LAMASTRE	269		44 306.99 €
CDC DU BASSIN D'AUBENAS	107		17 623.97 €
CAPCA	11326		1 865 505.40 €
TOTAL	20 990		3 457 262.83 €

Pour information, nombre d'habitants en 2025 = 10949 pour un coût de 156.87 €/l'habitant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le mode de calcul et le montant des participations des Communautés de Communes / Communauté d'Agglomération tels que définis ci-dessus.

8. REDEVANCE SPECIALE 2026 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESMARIES qui présente les tarifs pour l'année 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2026 tels que définis ci-dessous.

REDEVANCE SPECIALE 2026

	Pour mémoire tarifs 2025 TTC en euros	TARIFS 2026 TTC en euros
Communes – bâtiments publics communaux	Forfait : 2.67 €/habitant	Forfait : 2.80 €/habitant
Centre des finances publiques (locaux administratifs) – Le Cheylard	Forfait : 803.37 €	Forfait : 843.54 €
La Poste	Forfait : Le Cheylard : 1 349.69 €	Forfait : Le Cheylard : 1 417.17 €
La Maison du Site du Gerbier de Jonc	Forfait : 2 119.45 €	Forfait : 2 225.42 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits – 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%) *365 jours * 800 gr* 304.51 €/tonne	(Nombre de lits * 88%) *365 jours * 800 gr* 319.73 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire – 400 grammes de déchets par jour – 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 304.51 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 319.73 €/tonne
Campings publics et privés	Nombre de nuitées déclaré pour la taxe de séjour (année N-1) * 0.28 €	Nombre de nuitées déclaré pour la taxe de séjour (année N-1) * 0.30 €
Collecte des bennes	72.75 €/l'heure	76.39 €/l'heure

Location des bennes	105.84 €/mois	111.13 €/mois
Tarif horaire Main d'œuvre	36.99 € / heure	38.84 € / heure
Déplacement Fourgon (à ce prix il faut rajouter le tarif horaire main d'œuvre)	0.79 €/Km	0.83 €/Km
Conditionnement, transport et traitement de l'amiante	553.75 €/Tonne	581.44 €/Tonne

9. REDEVANCE SPECIALE 2026 – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESMARIES qui présente les tarifs pour l'année 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2026 tels que définis ci-dessous.

REDEVANCE SPECIALE 2026

		Pour mémoire tarifs HT en euros 2025	Tarif HT en euros 2026
Location bennes et conteneurs	Location des bennes ouvertes	83.44 €/Mois	87.61 €/Mois
	Location des bennes à toit coulissant	125.29 €/Mois	131.55 €/Mois
	Location conteneur aérien 4 m3	20.02 €/Mois	21.02 €/Mois
	Location conteneur aérien 5 m3	28.44 €/Mois	29.86 €/Mois
	Location conteneur semi-enterré 5 m3	45.32 €/Mois	47.59 €/Mois
	Collecte des bennes	67.87 €/heure	71.26 €/heure
Prétraitement	Prétraitement et manutention Déchets Industriels Banals / Déchets verts / Bois A / Bois B / Plastiques rigides	29.04 €/Tonne	30.49 €/Tonne
	Prétraitement et manutention Films plastiques	57.04 €/Tonne	59.89 €/Tonne
	Prétraitement et manutention + mise en balle Carton	72.55 €/Tonne	76.18 €/Tonne
Transports	Transport au voyage pour Paprec Roussas si moins de 15 tonnes de déchets	544.35 €/Voyage	571.56 €/Voyage
	Transport DIB avec au moins 15 tonnes de déchets	36.29 €/Tonne	38.10 €/Tonne
	Transport Bois B	32.56 €/Tonne	34.19 €/Tonne
	Transport Bois A	32.29 €/Tonne	33.90 €/Tonne
	Transport films plastiques – plastiques rigides	65.58 €/Tonne	68.86 €/Tonne
		Pour mémoire tarifs HT en euros 2025	Tarif HT en euros 2026
	Transport Déchets verts	29.27€/Tonne	30.73 €/Tonne
	Transport cartons	62.14 €/Tonne	65.25 €/Tonne
	Transport des inertes	23.96 €/Tonne	25.16 €/Tonne
	Transport ferraille pour 8 tonnes	544.35 €/Voyage	571.57 €/Voyage
Transport multimatériaux	53.90 €/Tonne	56.60 €/Tonne	

Traitement	Traitement des DIB avec Taxe Générale des Activités Polluantes TGAP à 72.00 € HT/T au 01/01/2026	180.00 €/Tonne	200.00 €/Tonne
	Traitement du Bois B	40.00 €/Tonne	42.00 €/Tonne
	Traitement du Bois A	0.00 €/Tonne	0.00 €/Tonne
	Traitement des déchets verts	25.00 €/Tonne	26.25 €/Tonne
	Traitement des inertes	4.04 €/Tonne	4.24 €/Tonne
	Traitement des pneus en mélange	350.00 €/Tonne	367.50 €/Tonne
	Reprise cartons (prix indicatif -variation mensuelle)	35.00 €/Tonne (01/2025)	45.00 €/Tonne (01/2026)
	Reprise films plastiques (prix indicatif -variation mensuelle) – plastiques rigides	0.00 €/Tonne (01/2025)	0.00 €/Tonne (01/2026)
	Reprise métaux (prix indicatif - variation mensuelle)	185.00 €/Tonne (01/2025)	190.00 €/Tonne (01/2026)
Conditionnement, transport et mise en CSDU des Déchets Industriels Banals avec Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) à 72.00 € HT/T au 01/01/2026		245.33 €/Tonne	268.59 €/Tonne
Conditionnement, transport et traitement -Déchets verts		83.31 € /Tonne	87.47 € /Tonne
Conditionnement, transport et traitement - Bois A		61.33 € /Tonne	64.39 € /Tonne
Conditionnement, transport et traitement - Bois B		101.60 € /Tonne	106.68 € /Tonne
Conditionnement, transport et traitement – Films plastiques		122.62 €/Tonne	128.75 €/Tonne
Conditionnement, transport et traitement – Cartons		134.69 €/Tonne	141.43 €/Tonne
Traitement et transport – Déchets inertes		28.00 €/Tonne	29.40 €/Tonne
Collecte – Prétraitement et transport des déchets verts – Déchèterie de Saint Sauveur de Montagut		86.40 €/Tonne	90.72 €/Tonne
Lavage désinfection des bennes		34.61€/Rotation	36.34 €/Rotation
Tarif horaire Main d'œuvre		38.08 €/Heure	39.98 €/Heure
Déplacement Fourgon (à ce prix il faut rajouter le tarif horaire de main d'œuvre)		0.66 €/Km	0.69 €/Km

Reprise matériaux : les prix de reprise des différents matériaux seront corrigés mensuellement suivant les négociations avec les repreneurs.

10. PARTICIPATION CDC VAL'EYRIEUX POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES OMR/TRI SELECTIF ET ACCES DECHETERIE POUR LA PARTIE DE LA COMMUNE DE ST CLEMENT LE BAS

Monsieur le Président rappelle que le SICTOMSED réalise une prestation de services pour la Communauté de Communes VAL'EYRIEUX pour la collecte des ordures ménagères et l'accès à la déchèterie du Cheylard pour 32 habitants de la commune de St Clément « le bas ». Il est proposé de facturer à la CDC VAL'EYRIEUX la prestation de services pour l'année 2026 (collecte des ordures ménagères / tri sélectif et accès à la déchèterie du Cheylard pour 32 habitants de la commune de St Clément « le bas ») sur la base de 164.71 €/habitant soit 5 270.72 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de facturer à la CDC VAL'EYRIEUX la somme de 5 270.72 € pour l'année 2026.

11. TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF CAPCA - SICTOMSED

Suite à l'adhésion des 15 communes de la CAPCA à compter du 01 janvier 2026, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal concernant le transfert de l'actif et du passif – Annexe 14.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- ❖ Valide les transferts tels que définis – Annexe 14
- ❖ Autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal et toutes les pièces relatives à ces transferts.

12. ACHAT DU TERRAIN A LA CDC VAL'EYRIEUX

Dans le cadre de la création de la déchèterie/pôle d'économie circulaire, en date du 03 octobre 2024, le Comité Syndical avait délibéré pour acquérir environ 10000 m² de terrain appartenant à la CDC VAL'EYRIEUX répartis sur les parcelles 0475 et 0476 de la section cadastrale AB situés sur la ZA des Près de l'Eyrieux – 07160 SAINT MICHEL D'AURANCE au prix de 25.00 € HT/m². Dans le but d'assurer une organisation optimale du site et à la suite de différents échanges avec notre maître d'œuvre, il apparaît judicieux d'acquérir environ 12 000 m² de terrain.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'acquérir environ 12000 m² de terrain appartenant à la CDC VAL'EYRIEUX répartis sur les parcelles 0475 et 0476 de la section cadastrale AB situés sur la ZA des Près de l'Eyrieux – 07160 SAINT MICHEL D'AURANCE au prix de 25.00 € HT/m²
- D'autoriser Monsieur le Président du SICTOMSED à signer le compromis de vente
- D'autoriser Monsieur le Président du SICTOMSED à signer l'acte d'achat et toutes pièces s'y rapportant
- De solliciter un étalement du paiement sur 5 ans

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19H45

La secrétaire de séance,
Karine BROSSE



Le Président du SICTOMSED,
Pierre CROS



Pièces jointes :

Annexe 5 : Budget Primitif 2026 – Budget Général – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses / Annexe 6 : Budget Primitif 2026 – Budget Général – Section de Fonctionnement – Détail des recettes / Annexe 7 : Budget Primitif 2026 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des dépenses / Annexe 8 : Budget Primitif 2026 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des recettes / Annexe 9 : Budget Primitif 2026 – Budget Annexe – Section de Fonctionnement - Détail des dépenses / Annexe 10 : Budget Primitif 2026 – Budget Annexe – Section de Fonctionnement – Détail des recettes / Annexe 11 : Budget Primitif 2026 – Budget Annexe – Section d'Investissement – Détail des dépenses / Annexe 12 : Budget Primitif 2026 – Budget Annexe – Section d'Investissement – Détail des recettes / Annexe 13 : Convention CDC Montagne d'Ardèche/SICTOMSED / Annexe 14 : Procès-verbal transfert de l'actif et du passif CAPCA/SICTOMSED